

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 AVRIL 2018.

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 10

L'an deux mil dix huit

Le dix avril à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Viguié Pascal, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2018.

Présents :

M. Borderieux Jack, M. Bordu Gérard, Mme Cadete Virginie, M. Coplo Edouard, M. Fleurier Rémy, Mme Gibert Annie et M. Ortéga Frédéric.

Personnes excusées :

Mme Juste Ginette donne pouvoir à M. Viguié Pascal.

M. Dauron Alain donne pouvoir à M. Borderieux Jack.

M. Cantin Sébastien.

Mme Gibert Annie a été élue secrétaire.

Le précédent compte-rendu est lu et approuvé.

Vote des 4 taxes - budget 380.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 10 voix pour, de maintenir au même taux que 2017 les 4 taxes suivantes au budget 2018 à savoir :

- Taxe d'habitation :	17.26 %
- Taxe foncière bâti :	7.95 %
- Taxe foncière non bâti :	31.33 %
- Cotisation foncière des entreprises :	20.95 %

Bar restaurant chez Fred :

M. Molot Patrice a envoyé un courrier informant qu'il n'y a plus de dépôt de pain depuis le 1^{er} avril et le conseil municipal est informé de la mise en redressement judiciaire de l'établissement.

Vœu réseau ferroviaire :

Objet : Vœu présenté par monsieur le maire. Rapport SPINETTA : non au démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien.

Le 15 février dernier, Jean-Cyril Spinetta, ancien PDG d'Air France, a remis son rapport « Pour l'avenir du transport ferroviaire » au premier Ministre et à la Ministre des Transports. L'objectif affiché par le gouvernement était de préparer une refonte du système ferroviaire en vue d'un marché pleinement ouvert à la concurrence.

Les propositions qui sont faites dans ce rapport semblent pourtant aller à l'inverse de ce dont nos territoires ont besoin pour leur développement : parmi les propositions principales figure la fin des investissements sur le réseau ferroviaire secondaire, sur lequel circulent pourtant de très nombreuses lignes régionales, et leur fermeture rapide, laissant ensuite aux Régions la liberté de reprendre seules et sans contrepartie financière la réouverture et l'entretien de ces tronçons.

En Centre-Val de Loire, ce sont ainsi 6 lignes qui sont désignées comme « héritées d'un temps révolu » et pour lesquelles la fermeture est considérée à court ou moyen terme : Paris-Châteaudun-Vendôme-Tours, Chartres-Courtalain, Tours-Chinon, Tours-Loches, Salbris-Valençay et Bourges-Montluçon. La proposition concrète est d'y stopper les investissements, laissant ainsi

les voyageurs avec des temps de parcours allongés et des conditions de sécurité dégradées, et ce jusqu'à la fermeture définitive par SNCF Réseau.

Cette préconisation inique laisserait demain à la Région la responsabilité de financer seule les travaux nécessaires au maintien du service et d'assumer les coûts d'entretien des infrastructures. Pourtant, chacun sait que cela est dès aujourd'hui totalement hors de portée pour les finances régionales et revient à condamner partout en France comme dans notre région, le service public ferroviaire.

Cette proposition, accompagnée d'une recommandation d'augmenter les péages ferroviaires sur le reste du réseau national, est une insulte à l'ensemble de nos territoires ruraux. Vivre en ruralité n'est ni folklorique ni anecdotique : c'est le choix d'un français sur cinq et il n'est pas acceptable, comme le propose le rapport, de réserver l'offre ferroviaire aux liaisons grande vitesse entre les métropoles ou aux zones périurbaines.

C'est pourquoi le conseil municipal de Sury près Léré, réuni le 10 avril 2018 :

- Dénonce à l'unanimité sans réserve les propositions du rapport Spinetta d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité ;
- Condamne à l'unanimité le démantèlement par l'échelon national de politiques publiques essentielles pour l'aménagement équilibré du territoire ;
- Demande à l'unanimité au Gouvernement de ne pas suivre cette voie et à proposer, au contraire, une stratégie de régénération du réseau ferroviaire afin de le pérenniser ;
- Interpelle à l'unanimité l'ensemble des parlementaires de notre Région afin qu'ils ne soutiennent pas, le moment venu, une loi qui viendrait condamner ces lignes de proximité et d'aménagement du territoire.

Subventions.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 10 voix pour, de verser les subventions suivantes :

article	Bénéficiaires	montant
6574	Facilavie, siret : 775 022 361 00015	200 €
6574	le Yin et le Yang, n°W018100476	80 €
6574	Ecole musique Léré, siret : 413 477 811 00017	140 €
6574	Lyre Léréenne, siret: 413 477 811 00017	420 €
6574	Office municipal culturel de Belleville, siret 388 063 356 00017	200 €

Concernant la demande de subvention de l'école de Savigny en Sancerre, le conseil municipal refuse par 7 voix contre et 3 abstentions d'attribuer la subvention demandée au motif que c'est l'école de Léré qui est école de rattachement de la commune.

Monsieur le Maire fait part des remerciements de diverses personnes et associations pour le versement de subventions.

Syndicat du Pays Sancerre Sologne :

Monsieur le Maire présente le bilan d'activités 2017 du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne.

Boulangerie :

Monsieur le Maire rappelle que l'appel d'offres pour la construction de la boulangerie est lancé, la remise des offres est fixée au 24 avril à 12h.

C.D.C. Pays Fort Sancerrois Val de Loire :

Monsieur le Maire explique que les taux des 4 taxes d'imposition et celui de la taxe des ordures ménagères de la C.D.C. vont augmenter cette année. Il informe le conseil municipal

qu'en tant que représentant de la commune il a voté contre toutes ces augmentations et s'est abstenu sur le vote du budget.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe que les agents techniques garnissent les parterres de la RD 751 avec de la toile géotextile et des ardoises. M. Coplo et M. Fleurier trouvent que c'est très bien, que les agents ont bien travaillé.

La randonnée U.S.E.P. s'est très bien passée, environ 250 écoliers étaient présents.

M. Coplo est allé à la réunion de la maison des jeunes. Cet été, les enfants de 3 à 17 ans seront accueillis 5 semaines du 9 juillet au 4 août. La C.D.C. subventionne à hauteur de 35 000 euros. Concernant la fête de la musique, le coût de location de la scène est de 150 euros et d'environ 400 euros pour l'ingénieur du son. Le comité des Fêtes de Sury près Léré prêtera les deux barnums. Le conseil municipal l'en remercie. Lors de la prochaine commission animations, le comité des Fêtes sera invité pour définir l'emplacement de l'installation des barnums.

M. Fleurier demande si des jardinières seront installées sur le pont au printemps. Monsieur le Maire demandera au conseil départemental l'autorisation.

Mme Gibert informe que M. Dauval de la reliure du Limousin est venu prendre les registres à restaurer.

Mme Cadete dit que l'exposition de Gribouille était sympathique et les personnes accueillantes. Elle informe que le mail envoyé au P.S.P.G. concernant le respect des espaces verts a été transmis lors du conseil des résidents. Elle est allée à la réunion du syndicat des transports scolaires et informe que M. Derouck a envoyé un fichier avec les coordonnées des parents au transporteur de la Nièvre afin d'améliorer la circulation des informations.

La séance est levée à 20h45.

Le Maire
Pascal VIGUIE

